

Milquet bavarde mais impuissante ?

En commission du Parlement, la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (CDH), avait indiqué avoir envoyé une circulaire aux différentes écoles de la Fédération pour leur rappeler leur obligation d'assurer un accueil des enfants les jours de grève, spécialement le 15 décembre.

L'opposition MR se marre doucement. Pour elle, la ministre ne possède aucun pouvoir d'injonction, ni de réquisition et cette circulaire n'a aucune base légale. Le groupe MR parle donc d'effet d'annonce.